

L'élu PDC investit fortement l'espace public avec des opérations souvent à financement mixte public-privé. Le festival Geneva Lux en est un exemple, tout comme certains aménagements verts sous le label Urbanature. Son credo : le PPP est une bonne manière de financer ces opérations.

immorama – Le Geneva Lux repose sur un financement public-privé tout comme certaines des opérations saisonnières estampillées Urbanature : le PPP est-il selon vous l'avenir de ce type d'animations temporaires dans l'espace public ?

Guillaume Barazzone – Les collectivités ont toujours eu besoin d'appuis privés pour développer des projets d'envergure dans l'espace public. Les merveilleux parcs de Genève ont souvent été cédés à la collectivité par de riches propriétaires. Pour moi, le partenariat public-privé est le passé, le présent et l'avenir. Urbanature est un programme de végétalisation à long terme qui passe par des réalisations saisonnières mais aussi par des aménagements verts pérennes. Geneva Lux s'inscrit aussi dans la durée. Sans nos partenaires privés, cet événement ne pourrait tout simplement pas exister.

– Les partenaires privés, que cela soit pour Geneva Lux ou Urbanature, sont plutôt discrets sur les différents sites d'accueil : quel est leur intérêt à participer si ce n'est la notoriété qu'ils peuvent en retirer ?

– Nous nous adaptons aux souhaits de nos soutiens dont beaucoup ne cultivent pas le goût de l'ostentatoire. Nos partenaires ne recherchent pas forcément la publicité mais éprouvent sincèrement le besoin et l'envie de participer à la vie de la cité et de contribuer aussi au bien public. Et puis Genève est une petite ville, tout se sait assez vite.

– La participation financière du privé peut être de deux types : une entreprise - une œuvre (le festival Lumières de Lausanne fonctionne plutôt selon ce modèle) ou un « pot commun » pour l'ensemble de la manifestation. Quelle est selon vous la meilleure manière de procéder ?

– Tout dépend du projet et de nos soutiens. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise formule. La bonne manière de faire est celle qui convient à toutes les parties. Ce qui compte, en définitive, c'est d'arriver à un bon résultat pour le public.

– En dehors de ces manifestations temporaires, le PPP pourrait-il selon vous s'appliquer à d'autres domaines de l'aménagement de l'espace public, celui de tout ou partie d'un parc, d'une place ou d'une rue comme cela se fait fréquemment à New York par exemple ?

– En matière de planification et d'aménagement, j'estime que les collectivités publiques doivent garder la main. Cela dit, des PPP sont imaginables pour financer des infrastructures spécifiques (traversée de la Rade ou transports). Les autorités publiques peuvent aussi aménager des infrastructures publiques sur des terrains de privés et ces derniers peuvent construire par exemple du logement sur des parcelles publiques. A chaque fois, ce qui compte, c'est que l'autorité politique puisse fixer les règles du jeu et que l'aménagement apporte une plus-value pour la population. ■



Guillaume Barazzone

Conseiller administratif de la Ville de Genève, Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Par Valérie Hoffmeyer

« En matière de financement public-privé, l'autorité politique doit fixer les règles du jeu. »